

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Dixième session ordinaire**  
**25-26 janvier 2007**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/301 (X) Rev.1**

**MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION EX.CL/DEC. 288 (IX) SUR LE  
PROJET DE CHARTE AFRICAINE DE LA DÉMOCRATIE, DES  
ÉLECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

1. Le Conseil exécutif a, dans sa décision EX.CL/Dec. 288(IX) adoptée en juillet 2006 à Banjul, Gambie, sur le projet de Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, demandé à la Commission de réexaminer la forme juridique dudit projet y compris l'article 25(5) en tenant compte des observations faites sur cet article, et de le soumettre de nouveau à la prochaine session du Conseil exécutif pour examen et approbation.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a pris l'initiative de convoquer, du 19 au 21 décembre 2006 à Addis-Abeba, Ethiopie, une réunion d'Eminents juristes pour donner au projet la forme juridique appropriée. .
3. Les Eminents juristes ont examiné le projet de Charte chapitre par chapitre et article par article et ont apporté des changements portant essentiellement sur la forme juridique.
4. Le projet de Charte africaine des Elections, de la Démocratie et de la Gouvernance pose un principe fondamental, celui du «Respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance» Il fixe comme objectif la «promotion des principes et des institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance» Une fois adoptée et entrée en vigueur, la Charte constituera un instrument essentiel dans la consolidation de la démocratie sur le continent.
5. Le projet de Charte, qui est joint au présent rapport, est soumis à l'examen du Conseil pour examen et adoption.

2007

# Mise en oeuvre de la Decision Ex.CI/Dec. 288 (IX) sur le Projet de Charte Africaine de La Démocratie, des Élections et de la Gouvernance Note de Présentation

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3474>

*Downloaded from African Union Common Repository*